

GE_GERICHTE A/2808/2005 vom 26. Januar 2006

GE Cour de justice, 2006-01-26, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_2808_2005

FR: GE_GERICHTE A/2808/2005 du 26 janvier 2006

IT: GE_GERICHTE A/2808/2005 del 26 gennaio 2006

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 26.01.2006
A/2808/2005

A/2808/2005 ATAS/66/2006 du 26.01.2006 (CHOMAG) , RETIRE Par ces motifs
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/2808/2005
ATAS/66/2006 ARRET DU TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES
Chambre 3 du 26 janvier 2006 En la cause Monsieur S _____, recourant contre
CAISSE DE CHOMAGE UNIA, boulevard James-Fazy 18, case postale 1299, 1201
GENEVE intimée Attendu en fait que par d écision du 29 décembre 2004 la caisse de
chômage UNIA a procédé au calcul de l'indemnisation en gain intermédiaire de Monsieur
S _____ pour la période d'octobre 2002 à avril 2003 ; Qu'en date du 8 février 2005,
l'assuré a formé opposition à cette décision ; Que par décision sur opposition du 15 juillet
2005, la caisse a confirmé sa décision initiale ; Que par courrier du 10 août 2005, l'assuré a
interjeté recours contre cette décision ; Qu'invitée à se prononcer, l'intimée, dans sa réponse
du 23 septembre 2005, a conclu au rejet du recours ; Qu'une audience de comparution
personnelle s'est tenue en date du 19 janvier 2006, au terme de laquelle, suite aux
explications qui lui ont été données par la caisse, l'assuré a déclaré retirer son recours ; Qu'il
convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle ; PAR CES MOTIFS, LE
TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES Statuant (conformément à la
disposition transitoire de l'art. 162 LOJ) A la forme : Prend acte du retrait du recours. Au
fond : Raye la cause du rôle. La greffière Janine BOFFI La Présidente : Karine STECK Une
copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties et au Secrétariat d'Etat à l'économie
par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.